

ARTICLE

2

Étant un prédateur doté d'artifices surpuissants, le chat a le droit inviolable d'aiguiser ses griffes là où il estimera opportun de le faire (sacs à dos posés au sol, pantalons fraîchement repassés, tapisseries antiques et modernes ainsi que fauteuils de tout type. Ah et euh, j'allais oublier : sur les chemises en soie !)

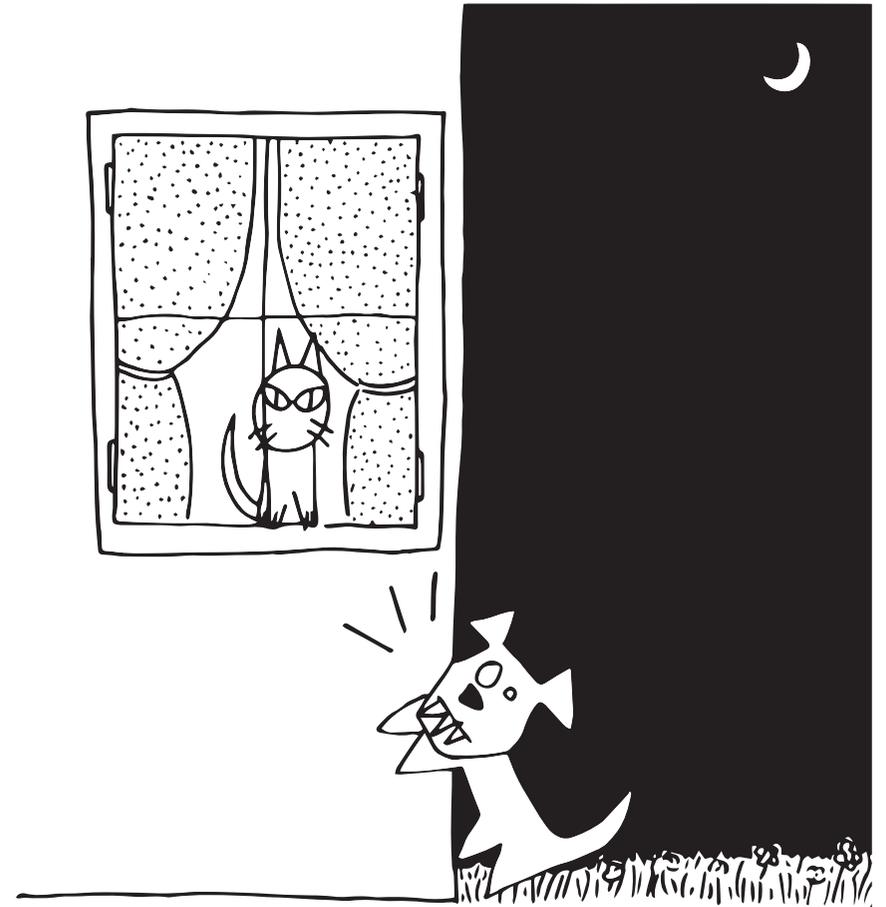


TIGRILLO NIGHTMARE

ARTICLE

7

Il est un droit félin ô combien important que celui de provoquer un chien en se mettant derrière la vitre d'une fenêtre qui donne sur la rue.



TIGRILLO ET GRILLETTO

ARTICLE

9

S'il l'estime nécessaire, un chat peut voler la nourriture d'un chien... mais pas avant de l'avoir attentivement analysée. Il s'agit tout de même d'un chien !



X-FILES

ARTICLE 17

Au temps de l'Égypte ancienne, les chats étaient sacrés...
« Que chacun de leur "caprice" félin soit satisfait ! »,
c'est ainsi que notre ancêtre Toutan-Tigrillo donnait ses
ordres, en 3000 av. J.-C. Sachez que ce commandement
est encore valable !



**LISTE DES COURSES
RETROUVÉE DANS
LA PYRAMIDE DE
TOUTAN-TIGRILLO...**

... EN PARTANCE POUR LES VACANCES D'ÉTÉ !